

Réponses à vos questions

Quelles sont les différentes aides que propose la Caf de la Drôme pour les vacances ?

- une aide pour permettre à votre enfant de partir en vacances seul :
 - dans un accueil de loisirs : à la journée ou en séjour court (1 à 3 nuits)
 - ou vacances en séjour long, en camp, colonie ou gîte d'enfants (4 nuits minimum)

- une aide pour vous permettre de partir en vacances en famille avec vos enfants

Où doivent se dérouler les séjours ?

- Partout en France (mer, montagne, campagne) dans l'une des 3 600 structures agréées par Vacaf

Comment connaître la liste des structures agréées par Vacaf ?

- sur www.vacaf.org

Les structures conventionnées par Vacaf sont agréées :

Pour les enfants
ALSH pour les vacances dans un accueil de loisirs à la journée

Pour les familles
AVE unique pour les vacances dans un accueil de loisirs en séjour court et pour les vacances en séjour long

Pour les familles
AVF pour les vacances en famille en location, pension complète ou demi-pension, mobile home ou camping

Réponses à vos questions

Quels enfants ont droit aux aides aux vacances ?

- Enfants nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2024
- Familles bénéficiaires de prestations familiales en janvier 2025
- Familles avec un quotient familial jusqu'à 885 €

À quelle période doivent se dérouler les séjours ?

- Pendant les vacances scolaires, sur la période comprise entre le 6 janvier 2025 et le 4 janvier 2026 (ou toute l'année si vos enfants ne sont pas soumis à l'obligation scolaire)

Quel est le montant de l'aide ?

- Le montant est calculé en fonction de votre quotient familial et du type de vacances choisi (vacances de l'enfant seul, vacances en familles ou premier départ en famille).
- Le montant des aides est indiqué sur le courrier que vous recevez de la Caf chaque début d'année. Les montants sont rappelés au dos de ce dépliant.

Les types de vacances suivants ne donnent pas droit à une aide de la Caf

Pour les enfants

- les séjours dans des centres de vacances qui ne sont pas agréés Vacaf
- les colonies sanitaires
- les cures thermales
- les classes de découverte (mer, neige, nature)
- les placements familiaux
- les séjours linguistiques et culturels non déclarés

Pour les familles

- Les séjours dans des centres non agréés Vacaf : les séjours à l'hôtel, chez des particuliers, des parents ou des amis
- les séjours gratuits

AIDES AUX VACANCES 2025

pour les vacances de votre enfant et vos vacances en famille partout en France : mer, montagne, campagne

Du 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026

Aide pour les vacances de votre enfant

Aide pour vos vacances en famille

MONTANT DES AIDES

AIDE POUR LES VACANCES DE VOTRE ENFANT

Quotient familial

Montant journalier

Accueil de loisirs
à la journée

Accueil de loisirs
séjour court ou
vacances séjour long

- ✓ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 885 € en janvier 2025
- ✓ Avoir au minimum un enfant à charge né entre le 01/01/2007 et le 31/12/2024 pour lequel vous avez perçu des prestations familiales en janvier 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ Avoir reçu le courrier de la Caf vous informant de votre droit à cette aide (le courrier est envoyé automatiquement en février à tous les allocataires pouvant bénéficier de cette aide)

Conditions particulières

En accueil de loisirs
à la journée

En accueil de loisirs
séjour court

En vacances
séjour long
(camp, colonie, gîte)

✓ Votre enfant doit être présent toute la journée, sans interruption pour le temps de midi

La durée d'hébergement doit être de 2 à 4 jours (1 à 3 nuits maximum)

Laide financière de la Caf est valable pour un total de 30 nuits maximum
soit 31 jours

La durée d'hébergement doit être de 5 jours minimum (4 nuits minimum)

Laide financière de la Caf est valable pour un total de 30 nuits maximum
soit 31 jours

Conditions particulières

Laide est versée pour un seul séjour d'une durée maximale de 8 jours - 7 nuits (cumulables avec d'autres participations : chèques vacances, comité d'entreprise...).

Démarches

- 1 **Contactez par téléphone le centre de vacances Vacaf** où vous souhaitez passer vos vacances pour effectuer votre réservation, en précisant que vous bénéficiez de l'aide aux vacances familiales et en indiquant votre numéro allocataire (pas besoin d'attestation, le centre de vacances connaît vos droits)
- 2 Le centre de vacances calcule le montant exact de l'aide et vous informe du montant restant à votre charge. Il peut vous demander de verser des arhes
- 3 La Caf verse cette aide directement à la structure Vacaf où vous avez effectué votre réservation
- 4 Vous devez payer à la structure le montant de votre séjour restant à votre charge

AIDE POUR VOS VACANCES EN FAMILLE

Quotient familial	Part du séjour prise en charge par la Caf	Plafond de l'aide
≤ 450 €	70 %	700 €
451 à 675 €	50 %	700 €
676 à 885 €	40 %	700 €
> 885 €	40 %	400 €

pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Démarches

- 1 **Contactez par téléphone la structure agréée par Vacaf** dans laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant en indiquant votre nom, la date de naissance de votre enfant et votre numéro allocataire
- 2 La structure de vacances calcule le montant exact de l'aide et vous informe du montant restant à votre charge
- 3 La Caf verse cette aide directement à la structure Vacaf dans laquelle vous avez inscrit votre enfant
- 4 Vous devez payer à la structure le montant restant à votre charge

Ces aides sont valables dans la limite des fonds disponibles. Les aides financières de la Caf peuvent bénéficier aux associations, sous réserve que celles-ci n'aient pas vocation exclusive de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, qu'elles s'adressent à tous les publics et qu'elles proposent des activités ouvertes à tous, s'appuyant sur un projet socio-éducatif de qualité

i + d'infos sur :

caf.fr rubrique Ma Caf (26000) / Vie personnelle
3230 (prix d'un appel local)